AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (15)ItemJean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 17 août 1874

# Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 17 août 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation1 p. (264r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 17 août 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47886

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction17 août 1874
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCresson, Guillaume Ernest (1824-1902)

Lieu de destination41, rue du Sentier, Paris

## **Description**

RésuméSur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. Godin informe Cresson qu'il ira lui-même à Vervins le 26 août 1874 pour défendre la cause de ses écoles, mais qu'une classe est déjà fermée par arrêté préfectoral ; il lui adresse un article de journal à ce sujet. Sur l'affaire Boucher et Cie : Godin informe Cresson que Boucher a fait une saisie descriptive à l'usine de Guise pour son brevet de boutons, alors qu'il ne lui a pas encore envoyé l'arrêt de la cour de Nancy. NotesUne protestation des ouvriers du Familistère contre la fermeture de classes des écoles du Familistère, datée du 13 août 1874, est publiée par *Le Guetteur de Saint-Quentin* le 18 août 1874 avec l'arrêté préfectoral de fermeture (en ligne : <a href="https://www.retronews.fr/journal/le-guetteur-de-saint-quentin-et-de-l-aisne/18-aout-1874/819/2379357/2">https://www.retronews.fr/journal/le-guetteur-de-saint-quentin-et-de-l-aisne/18-aout-1874/819/2379357/2</a>, consulté le 8 février 2023).

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

#### Mots-clés

Articles de périodiques, Éducation, Familistère, Procédure (droit)
Personnes citéesBoucher et Cie
Lieux cités

- Guise (Aisne) Familistère : écoles
- Nancy (Meurthe-et-Moselle)
- Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Guine 17 Crout 7/ in comprendo par qui de las cale avantal mavoir sign Cher Monsieur fix l'arret de la cour de Nancy & diverserais em J'ai pris le dernier puti perces comma celui-la ben que vous un conseillez. terreraire se parais à le faire pirai moi mane le 16 2 : pour moi me ne Malgre. Verviers défendre la cause de cela j'accrar' à une défendre mes écoles, mais je dais mes contre ser suiter, es 20 dere que déjà une classe se vous pris of henser pour fermes par arrate du protes. l'avevier. I rous enraie un journe l Notes been derace qui vous permettra de mer Govern Con are quel emperenseme. ou procède à ces fermes res. fai encore une auto nouvelle à vais apprindres. Coucher a fair opiere une saisie description dans man elatherserver five. don breve :- de menteres. Je Ma Greagan.